

Parcours linguistique règlementaire vers le niveau A1 - OFII

Financement

image not found or type unknown

Formation professionnelle continue
Parcours linguistique de l'OFII

N° de marché :DAAEN-A1-2019

Organisme responsable et contact

IRFREP
Fabienne HUBERT
05.45.38.29.91
fabienne.hubert@irfrep.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Primo-arrivant

Sélection :

Inscription obligatoire par un conseiller en insertion professionnelle
Entretien
Information collective

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

"Primo-arrivants étrangers ayant vocation à s'installer durablement sur le territoire français, signataires d'un CAI/CIR (5 ans). Ce dispositif est exclusivement réservé au public OFII"

Prérequis pédagogiques :

- Un parcours de 600 h pour le public non scolarisé, non lecteur non scripteur dans sa langue maternelle ou non communicant, de niveau A1.1, à l'entrée, - Un parcours de 400 h pour le public peu scolarisé dans sa langue maternelle et ayant des compétences à l'oral proche du niveau A1, de niveau A1.1 oral à l'entrée, - Un parcours de 200 h pour le public scolarisé de façon significative dans sa langue maternelle, dont les compétences à l'oral et à l'écrit restent à consolider, de niveau A1.1 à l'entrée, - Un parcours de 100 h pour le public scolarisé de façon significative dans sa langue maternelle, communicant à l'oral dont les compétences à l'écrit restent à généraliser, de niveau A1 – à l'entrée

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Acquérir de l'autonomie dans les apprentissages et maîtriser la langue française (niveau A1 du CECRL)

Contenu et modalités d'organisation

Parcours linguistique prescrit aux signataires CIR par l'OFII , en lien avec le CECRL pour répondre aux besoins du public en matière d'intégration par la langue. Les parcours se déclinent de la façon suivante: *Présentiel pour 80% du temps *Mise en situation pour 20% du temps Approche numérique inclusive Acquisition de compétences communicatives au service de thématiques relevant de la sphère publique, pratique et professionnelle

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Non renseigné**
Commentaires sur la parcours personnalisable **100h ou 200h ou 400h ou 600h**

Validation(s) Visée(s)

> Attestation de fin de formation

Et après ?

Suite de parcours

Attestation de suivi de formation et proposition de passage d'examen (certification A1) Le passage d'un test de compétences linguistiques de niveau A1 est pris en charge par l'OFII à l'issue du parcours linguistique règlementaire pour chaque bénéficiaire ayant réussi le parcours A1. A la demande de l'intéressé, cette inscription peut également intervenir dans les 6 mois qui suivent la formation.

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00143396	du 01/03/2019 au 31/12/2021	Angoulême (16)	IRFREP		Non éligible	
00143399	du 01/03/2019 au 31/12/2021	La Rochelle (17)	IRFREP		Non éligible	

00143400	du 01/03/2019 au 31/12/2021	Saintes (17)	IRFREP	Non éligible	
00143401	du 01/03/2019 au 31/12/2021	Châtellerault (86)	IRFREP	Non éligible	
00143402	du 01/03/2019 au 31/12/2021	Bressuire (79)	ASFODEP	Non éligible	
00143403	du 01/03/2019 au 31/12/2021	Niort (79)	ASFODEP	Non éligible	
00143404	du 01/03/2019 au 31/12/2021	Poitiers (86)	INDIGO FORMATION	Non éligible	